



Postulat n°: 347

Méthode d'évaluation du passage d'un niveau à un autre en école secondaire

Lorsque nos chères têtes blondes se retrouvent à l'école secondaire, elles sont réparties pour les branches principales que sont le français, les mathématiques et l'allemand, en fonction du niveau scolaire qui est le leur dans chacune de ces branches. Trois niveaux (A, B et C) ont été définis, le niveau A étant le plus relevé. Pour passer d'un niveau C en B ou de B en A, il faut remplir certains critères soit :

Avoir deux semestres de suite une moyenne de semestre de 5.5 dans la branche en question. Ces notes de semestre sont deux moyennes calculées sur la base des notes obtenues pendant l'année et arrondies au 1/2 point.

En terme d'organisation, les élèves sont répartis dans des classes différentes avec des enseignants différents qui corrigent des travaux différents et ne les évaluent pas de manières identiques, ce qui est tout à fait normal. Ainsi, dans un cas extrême, un élève peut se retrouver dans une situation où il obtient 5.24 deux semestres de suite, donc deux fois 5 dans le bulletin et il ne pourra pas changer de niveau. Un autre élève avec deux fois 5.25 se retrouvera deux fois avec 5.5 dans son bulletin et pourra changer de niveau. Malheureusement, ces situations existent et le sentiment de frustration voire d'injustice peut gagner certains élèves voire certains parents quand leur enfant manque un changement pour un rien. C'est souvent dans ces situations que l'on entend des remarques souvent infondées et subjectives quant à l'attitude de certains enseignants, pour certain trop strict, pour d'autres trop laxistes, les parents estimant que leur enfant est invariablement dans une situation défavorable.

Ce postulat n'a pas pour but de changer un système qui fonctionne, mais d'apporter une possibilité supplémentaire de passage d'un niveau à l'autre. Ainsi nous demandons au gouvernement qu'il fasse étudier la possibilité suivante :

En collaboration avec les services de l'enseignement, les enseignants et les directions des directions d'écoles, qu'il soit mis en place un système permettant aux élèves qui, lorsqu'ils ont deux fois de suite une moyenne de 5 et pour autant qu'ils aient envie de changer de niveau, leur permettront de passer un examen unique et identique pour tous. Sur la base des résultats obtenus à cet examen, qu'une décision soit prise quant à un passage au niveau supérieur. Toute autre solution respectant l'esprit de ce postulat peut être proposée lors de cette étude.

Le responsable

Frein James

Déposé le 10 septembre 2014

(Handwritten signatures and notes)

AC

A. Keye

Loireux

Deff

Loireux